

**DEMANDE DE PROPOSITION**

LFPS – GUI- 2018– 9141695

31 Juillet 2018

**UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF) en Guinee**

Lance une demande de proposition pour :

**LES TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION ELECTRIQUE DU BUREAU UNICEF LABE**

**IMPORTANT – INFORMATION ESSENTIELLE**

Les propositions, sous enveloppes fermées, seront envoyées à l'adresse suivante :  
Les offres seront déposées sous pli fermé et cacheté à la réception du bureau de l'UNICEF, Corniche Coleah, Conakry et porteront la mention :

**UNICEF –LRPS-GUI-2018-9141695 LES TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION ELECTRIQUE DU BUREAU UNICEF LABE ».**

**La date limite de réception des offres est fixée au Lundi 20 Aout 2018 2018 à 15 heures 00.**

Toutes les offres reçues après la date et heures indiquées ou envoyées à toute autre adresse, seront rejetées.

Monnaie de soumission : GNF

Terme de paiement : dans les 30 jours après réception de la facture.

Cette demande de proposition est ouverte.

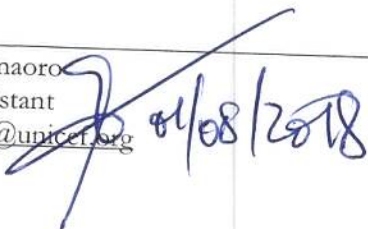
**Il est important de lire toutes les dispositions de la Demande de Proposition, pour assurer la meilleure compréhension des conditions requises par l'UNICEF et pouvoir présenter une proposition en conformité et complète avec TOUTES LES PIECES DEMANDEES. Notez qu'à défaut d'être en conformité, toute proposition pourra être invalidée.**

**CETTE DEMANDE DE PROPOSITION A ETE :**

Préparée par :

Vérifiée par :

Sekou Soumaoro  
Supply Assistant  
[ssoumaoro@unicef.org](mailto:ssoumaoro@unicef.org)

  
01/08/2018

Bintou Coulibaly  
Supply specialist  
[bcoulibaly@unicef.org](mailto:bcoulibaly@unicef.org)

  
01/08/18

## FORMULAIRE D'OFFRE

Le **FORMULAIRE D'OFFRE** doit être rempli, signé et renvoyé à PUNICEF. Pour être valide, la proposition doit être constituée du présent formulaire accompagné de :

- Les copies des pièces qui constituent la proposition technique.
- Les copies pour la proposition financière

L'offre doit être faite suivant les instructions contenues dans cette demande de proposition. Elle est constituée des documents listés ci-dessus, il est inutile de renvoyer le texte de la demande de proposition.

## TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT

Tout contrat résultant de cette Demande de Proposition contiendra les Conditions Générales de PUNICEF (Section C de ce document) ainsi que tout autre Terme et Condition spécifique détaillé dans cette Demande de Proposition.

Le Soussigné, ayant lu les Conditions Générales et Particulières de la Demande de Proposition numéro LRFP – GUI – 2018 – 9141695 énoncés dans le document ci-joint, propose d'exécuter les services dans les Termes et Conditions énoncés dans le document.

Signature et cachet : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Nom et Titre: \_\_\_\_\_

Société: \_\_\_\_\_

Adresse Postale: \_\_\_\_\_

Tel/Cell Nos: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Validité de la Proposition : 90 jours

Devise de la Proposition : **Francs Guinéens (GNF)**

Veillez préciser après avoir pris connaissance des Termes de Paiement de PUNICEF énoncés dans ce document, quelle est la remise proposée en fonction du délai de paiement :

10 Days 3.0%

15 Days 2.5%

20 Days 2.0%

30 Days Net

Autre rabais commercial proposé : \_\_\_\_\_

## A INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

### A.1 Objet de la Demande de Proposition

Cette Demande de Proposition (DDP) a pour but d'identifier un prestataire pour :

**LES TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION ELECTRIQUE DU BUREAU UNICEF LABE ».**

### A.2 Objectifs du projet

Le but du présent document est de solliciter des propositions de services :

- Travaux, fourniture et installation électrique du bureau de Labé

### A.3 Demande d'information complémentaire

Les demandes d'informations complémentaires seront adressées par écrit à l'unité des Approvisionnements du bureau de l'UNICEF **cinq jours avant la date de clôture** des soumissions à l'adresse électronique suivante : [supplyguinee@unicef.org](mailto:supplyguinee@unicef.org) avec cc [bcoulibaly@unicef.org](mailto:bcoulibaly@unicef.org) Mme Bintou Coulibaly, chef de la section Logistique et approvisionnements et avec une copie à [kbdiallo@unicef.org](mailto:kbdiallo@unicef.org) et [ssoumaoror@unicef.org](mailto:ssoumaoror@unicef.org).

Les réponses aux demandes écrites seront envoyées par écrit à l'entreprise pour cette DDP.

### A.4 Format de réponse

L'entreprise soumissionnaire doit donner assez d'information pour chaque section de cette demande de proposition afin que l'équipe d'évaluation du système des Nations Unies puisse faire une évaluation correcte et juste de l'entreprise. Les instructions en point A.5 doivent être scrupuleusement respectées au risque de voir la soumission rejetée.

### A.5 Soumission des Propositions

#### A.5.1 Présentations des propositions

- Les Soumissionnaires devront envoyer leurs propositions en 2 exemplaires (un original et 1 copie) dans une enveloppe externe et deux enveloppes internes.
- Les enveloppes internes devront être libellées :
  - o 1. Proposition Technique
  - o 2. Proposition Financière

Les enveloppes internes devront aussi indiquer le nom et l'adresse du Soumissionnaire et la référence UNICEF – LRPS-GUI-2018-9141695

- **Attention : Aucune information financière ne doit apparaître dans l'offre technique.**
- **La seule mention de l'enveloppe externe devra être : LRPS-GUI-2018-9141695**  
En cas de non-respect de cette instruction, l'UNICEF ne pourra en aucun cas être tenu responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément et par conséquent non retenue dans le processus.

#### A.5.2 Date limite de remise des offres

- Les propositions devront être envoyées au plus tard **le Lundi 20 Août 2018 à 15H00**
- Toutes propositions reçues après la date et l'heure indiquées ne seront pas considérées

- Aucune proposition ne peut être modifiée après la date et l'heure fixées pour la remise des offres

#### A.5.3 Modifications/retraits des offres

- Avant la date limite, les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur proposition après notification écrite reçue par l'UNICEF.

Le Dossier de retrait/modification devra indiquer **UNICEF – LRPS – GUI – 2018 – 9141695 LES TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION ELECTRIQUE DU BUREAU UNICEF LABE ».**

- Le Dossier devra aussi indiquer la mention « MODIFICATION » ou « RETRAIT »

#### **A.6 Eclaircissements à apporter aux propositions**

La demande d'éclaircissements sur une proposition et la réponse qui lui est apportée seront formulées par email et aucun changement du contenu de la soumission n'est recherché, sauf si cela est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par l'UNICEF lors de l'évaluation des soumissions.

#### **A.7 Références**

Les soumissionnaires devront donner le nom et les coordonnées clients auxquels ils auront fourni le même type de services. UNICEF se réserve le droit de contacter ces clients, sans en informer les Soumissionnaires.

#### **A.8 Sous-traitance**

Non Applicable.

#### **A.9 Droits d'UNICEF**

UNICEF se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, quelle qu'elle soit. UNICEF se réserve le droit d'annuler la procédure de Demande de Proposition et d'écarter toutes les offres, à un moment quelconque avant l'attribution des marchés, sans recours de responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires concernés et sans être tenu d'informer le ou les soumissionnaires

affectés des raisons de sa décision. Les offres incomplètes, raturées, ou présentant des vices de forme ne seront pas retenues.

UNICEF ne pourra pas être retenu responsable des dépenses que les soumissionnaires auront engagées pour préparer leurs réponses à la Demande de Proposition.

#### **A.10 Propriété d'UNICEF**

Cette DDP, les demandes d'informations supplémentaires et les offres envoyées sont considérées la propriété d'UNICEF. Tout le matériel soumis en réponses à cette DDP restera à l'UNICEF. Toutes les propositions non retenues seront détruites par l'UNICEF après une période de 6 mois à compter de l'ouverture des plis techniques.

#### **A.11 Langue de la Proposition**

Le Français est la seule langue acceptée pour cette Demande de Proposition.

#### **A.12 Propriété de l'Information**

Non Applicable.

#### **A.13 Avance**

Non Applicable.

#### **A.14 Evaluation des Propositions**

Les offres seront évaluées par une commission composée de membres de l'UNICEF et possiblement d'expertise externe à l'UNICEF. Les décisions de la commission seront prises sur la base des critères édictés dans cette demande de proposition et ne souffriront d'aucune ingérence extérieure.

a.

### Evaluation technique

L'évaluation technique repose sur la proposition technique fournis par le soumissionnaire.  
L'UNICEF attribuera le Contrat au Soumissionnaire ayant

- Présenté une Soumission conforme au Dossier d'appel d'offres,
- Obtenu une note minimale de 50/70 suivant les critères de l'évaluation technique
- Et dont le montant de l'offre est jugé réaliste.

L'évaluation des offres sera faite selon les critères de notation suivants :

Critères administratifs	Conformité administrative	Checklist
<b>Conformité administrative</b>		<b>Note</b>
	Immatriculation fiscale (copie datée de moins de 12 mois)	2
	Quitus fiscal (copie datée de moins de 6 mois)	2
	RCCM (copie en cours de validité)	2
	Certificats et attestations prouvant les critères suivants : Capacité financière, expertise proposée et références des expériences similaires en type de travaux	4
<b>Maximum Points</b>		<b>10</b>
Critères techniques	Sous-critères techniques	Maximum Points
<b>Savoir-faire diversifié et expériences spécifiques</b>	Profil du soumissionnaire	
	Liste documentée des travaux similaires réalisés au cours des 3 dernières années	
	Attestations de bonne exécution des travaux similaires signées par le maître d'ouvrage	
		<b>Note</b>
	Soumissionnaire a ses activités dominantes similaires au marché	5
	Qualité de l'approche de la méthodologie détaillée	3
	Qualité du plan de travail – organisation des travaux	3
	Qualité et détail des outils de planification, et spécifications de matériaux proposés	4
	Nombre de projet exécutés par l'entreprise dont le montant supérieur à celui du marché	5
<b>Maximum Points</b>		<b>20</b>
<b>Efficienc de la gestion et de l'organisation</b>	Organisation générale des travaux par lot par site et par phase	
	Dispositif et ressources pour la coordination des travaux	
	Gestion des approvisionnements et des stocks	
	Mesures prévues pour le contrôle qualité interne	
		<b>Note</b>
	Cohérence et pertinence de la méthodologie de travail	5
	Organigramme et dispositif d'encadrement pour la coordination des travaux	5
	Planning prévisionnel des travaux	5
	Cohérence des matériels et personnels proposés	5
<b>Maximum Points</b>		<b>20</b>
<b>Capacité mobiliser des ressources humaines, matérielles et financière</b>	Organigramme général du soumissionnaire et spécifique pour le projet	Oui/non
	Liste du personnel permanent et spécifique pour le projet	Oui/non
	CV du personnel proposé (signé par le titulaire)	Oui/non
	Liste des équipements à mobiliser et ceux propriétés du soumissionnaire avec preuves de propriété	Oui/non
		<b>Note</b>
		Expérience du staff permanent du soumissionnaire

	Expérience du staff spécifique du soumissionnaire pour ces travaux	8
	Moyens matériels mobilisés par le soumissionnaire pour ce projet	5
	Conformité de l'offre financière (présence de tous les documents) Montant de l'offre corrigé des éventuelles erreurs.	
<b>Maximum Points</b>		<b>20</b>
	<b>Total Maximum</b>	<b>70</b>

Seules les propositions techniques qui auront une note au moins égale à 50 sur les 70 possibles seront qualifiées et feront l'objet de l'évaluation financière.

b. Evaluation financière

Les Propositions Financières seront ensuite évaluées sur 30 et le total de points possible est de 100 points. Le maximum de points sera donné à la proposition la moins chère qui a été ouverte et comparée aux autres soumissionnaires qui ont atteint le score nécessaire dans l'évaluation de la proposition technique. Toutes les autres propositions financières recevront les points de façon inverse à la Proposition la mieux disante.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :  $S_f = 100 \times F_m/F$ ,  $S_f$  étant le score financier,  $F_m$  la proposition la mieux disante et  $F$  le montant de la proposition considérée

Les couts de la proposition financière devront être calculés et apparaître en Francs Guinéens GNF

En règle générale, les marchés de l'UNICEF comme ceux du système commun des Nations Unies sont hors taxe.

c. Evaluation combinée

Les propositions sont classées en fonction de leurs scores technique ( $S_t$ ) et financier ( $S_f$ ) combinés après introduction de pondérations ( $T$  étant le poids attribué à la Proposition technique et  $P$  le poids accordé à la Proposition financière ;  $T + P$  étant égal à 1 :

$$S = (S_t \times T\%) + (S_f \times P\%)$$

L'attribution se fera sur la base 70/30. Ainsi, les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :

Proposition Technique = 70  
Proposition financière = 30

**A.15 Condition particulière**

Non Applicable.

**A.16 Attribution du marché**

Les offres sont ensuite évaluées et comparées par le Comité de Révision des Contrats d'UNICEF Guinée (CRC).

Le soumissionnaire ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé se verra attribuer le marché par lot (les lots ne seront pas divisés)

### **A.17 Corruption ou manœuvres frauduleuses**

S'il existe des raisons irréfutables portant à croire que l'Entreprise s'est livrée à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses au cours de l'attribution ou de l'exécution du Marché, UNICEF Guinée peut, quinze (15) jours après le lui avoir notifié, résilier le Contrat et les dispositions des paragraphes ci-après sont applicables de plein droit.

Aux fins de ce paragraphe, les termes ci-après sont définis comme suit :

- (i) Est coupable de **"corruption"** quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un staff de UNICEF Guinée au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché, et
- (ii) se livre à des **"manœuvres frauduleuses"** quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable à UNICEF Guinée. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des Soumissionnaires (avant ou après la remise de la Proposition) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver UNICEF Guinée des avantages de cette dernière.

UNICEF Mali rejettera une proposition d'attribution s'il est avéré que l'Attributaire proposé est coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses pour l'attribution de ce Marché.

UNICEF Mali exclura une Entreprise indéfiniment ou pour une période déterminée de toute attribution de Marchés sous sa responsabilité, s'il est établi à un moment quelconque, que cette Entreprise s'est livrée à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention ou au cours de l'exécution d'un Marché sous sa responsabilité.

### **A.18 Négociation.**

Les soumissionnaires répondant le mieux aux intérêts de l'UNICEF seront conviés à une réunion afin de spécifier les fournitures, moyens et services qui seront contractés.

### **A.19 Adjudication de la demande de proposition.**

La soumission répondant le mieux aux intérêts de l'UNICEF sera celle qui aura présenté les documents généraux, techniques et financiers demandés, conformes avec les termes de référence et qui aura obtenu le nombre total de points (propositions technique et financière) le plus élevé.

### **A.20 Annulation de l'adjudication**

Au cas où l'adjudicataire manquerait de présenter la documentation requise suite à l'évaluation de sa proposition et/ou de signer le contrat dans un délai de 15 (quinze) jours calendaires suivant la notification officielle d'adjudication, cette adjudication pourra être annulée sans aucun droit de recours de la part de l'Adjudicataire

Dans ce cas, l'UNICEF pourra adjuger le contrat au soumissionnaire le mieux disant ou pourra lancer une nouvelle Demande de Propositions.



## B) TERMES DE REFERENCE

### LES TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION ELECTRIQUE DU BUREAU UNICEF LABE

#### CAHIER PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

##### DESCRIPTIF TECHNIQUE

Fourniture et installation des équipements d'électrification des bâtiments R+1; deux (2) annexes et la cour à LABE pour l'UNICEF GUINEE.

##### A - CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

###### GENERALITES

###### Article 1 : Objet du CPT

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) a pour objet :

La fourniture et l'installation des équipements d'électrification des bâtiments R+1, deux (2) annexes et la cour à Labé pour UNICEF GUINEE.

L'ensemble installé, sécurisé par des dispositifs adéquats (mise à la terre) doit répondre à toutes les garanties de bon fonctionnement avec toutes les garanties requises.

###### Article 2: Ordre d'intervention

Les opérations d'installation d'électrification des bâtiments se feront suivant un chronogramme tel que les bureaux non concernés directement puisse rester fonctionnel.

###### ORGANISATION

###### Article 3: Généralités

Toutes les prescriptions prévues pour l'installation d'électrification des bâtiments devront être respectées.

Les soumissionnaires reconnaissent s'être rendus exactement compte des travaux à exécuter, de leur importance, de leur nature et de leur situation géographique.

Ils devront vérifier soigneusement tous les détails techniques et les locaux et espaces disponibles pour les installations et s'assurer de leur concordance sur les différents plans.

En cas de doutes, l'Entrepreneur avisera immédiatement l'Ingénieur, faute de quoi, il sera tenu responsable des erreurs qui pourraient se produire et des conséquences de toute nature qu'elles entraîneraient.

###### Article 4 : Panneau de chantier

L'Entrepreneur adjudicataire posera à ses frais pendant la période d'installation et ce pour toute la durée du chantier, les panneaux de chantier identifiant le projet selon les indications données par l'Ingénieur (Maître d'œuvre). Le détail de ces panneaux de chantier devra être approuvé par le Maître d'Ouvrage.

###### Article 5: Gardiennage

L'Entrepreneur assurera à ses frais le gardiennage des matériels et équipements d'installation d'électrification des bâtiments à sa disposition sur le site pendant toute la durée de l'installation contre tout vol ou détérioration.

###### Article 6 : Sécurité des tiers et Environnement

Pendant la durée des travaux, l'accès du zone délimiter pour les travaux sera interdit au public et l'Entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin de ne causer aucun dommage aux tiers personnes

Dans le cas contraire, il sera tenu pour seul responsable des dommages causés et en supportera toutes les conséquences.

D'autre part il doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour limiter l'espace de travail (poussières et bruits...) dues à l'exécution des travaux et d'éviter les accidents de toute nature qui pourraient se produire du fait de ces activités. A cet effet il doit matérialiser les limites du chantier de façon à en empêcher l'accès afin d'éviter tout accident.

Enfin L'Entrepreneur est tenu d'adapter ses programmations de taches aux contraintes et exigences des infrastructures de bureaux.

## **B- MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX**

### **Article 7 : Sujétions travaux inclus dans le forfait**

Outre les documents qui leur sont remis, les soumissionnaires devront prendre, sur Place, tous les renseignements complémentaires qui leur seront nécessaires pour établir leurs prix.

Ils devront notamment tenir compte, à l'établissement leurs prix de l'état dans lequel se trouve le terrain.

Le prix forfaitaire, devra comprendre les conséquences de toutes les sujétions et difficultés d'exécution qui pourront être rencontrées. Aucun supplément ne sera accordé pour sujétions.

Le soumissionnaire est réputé connaître les normes, règlements et usages du pays, et devra les appliquer. A défaut de documents propres à la Guinée, ceux appliqués en France serviront de référence. Le CPT a été établi dans cet esprit. Il appartient toute fois à l'Entrepreneur de signaler lors de sa soumission, toutes contradictions entre le CPT et les divers règlements, faute de quoi il ne pourra pas prétendre à des travaux supplémentaires en cas de litiges sur ce point en cours d'exécution.

Les textes cités dans la suite de ce document ne constituent donc pas une liste exhaustive. Par ailleurs, il est rappelé que l'Entrepreneur est responsable des contraventions de toutes nature qu'il pourra encourir du fait de la non -observation des règlements locaux et qu'il doit, en conséquence, faire toutes démarches nécessaires auprès des administrations compétentes.

### **Article 10 : l'Installation**

Les qualités d'une bonne installation électrique sont :

- Fonctionnement correct à la satisfaction de l'utilisateur ;
- Absence de risque d'électrocution ou d'explosion ;
- Accessibilité, entretien, dépannage, remaniement et extension possibles et facile ;
- Economie d'exploitation.

## **C - DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX OBJET DES TRAVAUX**

- Alimentation du local en énergie BT
- Canalisations divisionnaires
- Supports et passages de câbles
- Mises à la terre des installations
- Protection et couverture des ouvrages pendant la durée des travaux
- Mise en œuvre des installations selon les règles de l'Art
- Repérage de câbles sur plans et matériels
- Nettoyage des locaux.
- Contrôles et essais de fonctionnement et de sécurité

## **MATERIAUX**

En préambule, il est précisé que les NF C 14 100, NF C 15 100, NF C 15 150, NF C 17 100, NF C 32 330, NF C 73 221 à NF C 73 251, les DTU 70 et les règles de calculs et de sécurité ERP sont strictement d'application. De même, seront prises en compte les normes des séries NF E 17, NF E 29 NF E 51 et NF P 50 et NF P 51.

## **II- ALIMENTATION**

Les bâtiments seront alimentés en énergie électrique à partir du réseau EDG.

- Tous les matériels et équipements seront repérés par étiquetage.
- Toutes les boîtes de dérivation devront être facilement accessibles, d'un modèle approprié à la nature des canalisations. Tous les matériels utilisés, appareillages, conducteurs et accessoires devront être obligatoirement normalisés et porter la marque NF USE Electricité.

Ils seront adaptés au climat tropicalisés.

Conditions climatiques (Mini- maxi), température extérieure (20/35°), hygrométrie (60/95%)

La fourniture comprendra l'ensemble de matériels et appareillages nécessaires à la réalisation complète des travaux désignés et décrits dans le présent descriptif et représentés sur les documents graphiques.

Les travaux à réaliser comprennent notamment :

- la fourniture et pose de la canalisation générale d'alimentation
- la fourniture et pose d'armoires de distribution
- la fourniture et pose des canalisations d'alimentation de tableaux et coffrets
- la fourniture et pose de mise à la terre.
- la fourniture et pose de l'ensemble des distributions secondaires et terminales

## **II-1 Distribution secondaire**

Les canalisations secondaires seront réalisés de la façon suivante :

- Pour l'éclairage en conducteurs U 1000RO2V 3X1,5mm<sup>2</sup> posés directement dans les goulottes.

Les prix des alimentations des points lumineux comprennent les canalisations et le petit appareillage (boîtes d'encastrement).

- Pour les prises de courant en conducteurs U 1000RO2V 3X2,5mm<sup>2</sup> posés directement dans les goulottes.

Les prix des alimentations des prises de courant comprennent les canalisations et le petit appareillage (boîtes d'encastrement). Toutes les prises de courant seront prévues d'un modèle à fixation par vis.

Les groupes froids seront alimentés par des câbles U 1000RO2V 3x4 mm<sup>2</sup>

- Pour les alimentations de climatiseurs, les canalisations seront réalisées en conducteurs U 1000RO2V 3X2,5mm<sup>2</sup> posé dans les goulottes. Les descentes vers les Dismatics seront réalisées sous goulottes.

Les prix des alimentations de climatiseurs comprennent les canalisations et le Dismatics.

## **II- 2 Alimentation des coffrets**

L'alimentation des coffrets sera réalisée par câble armé U 1000RO2V 5X16mm<sup>2</sup> à partir du tableau électrique du disjoncteur principal.

Ce prix comprend notamment :

- la fourniture et la pose du câble U 1000RO2V 5X16mm<sup>2</sup>
- la fourniture de tous les accessoires de raccordement ; y compris toutes les sujétions et raccordement de câble armé type U 1000RO2V pour l'alimentation en énergie du bâtiment à partir du réseau existant.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas s'applique au mètre linéaire (ml).

Les coffrets seront posée en applique, elle sera du type Prisma de Merlin Gerin ou similaire, avec fermeture par plastrons, portes et équipements nécessaires.

## **III- Canalisations :**

Les fourreaux seront obligatoirement en :

Goulotte en PVC (pour les installations apparentes en système métro)

L'appareillage est précisément détaillé dans le présent document et il est expressément interdit à l'Entrepreneur de proposer une autre marque ou un autre type sans fournir la preuve de l'équivalence ou de la supériorité de cet autre matériel.

L'offre devra être obligatoirement accompagnée d'une notice technique.

### **III-1 Canalisations Divisionnaires.**

Les Sections des câbles sont normalisées suivant les réseaux de câbles et suivant le calcul de la puissance d'utilisation.

L'Entrepreneur aura la charge de la réalisation de tous les travaux d'électricité : courant fort tels qu'ils figurent sur les documents graphiques et selon les schémas de principes y afférent. Le présent

document définit un projet de base auquel les soumissionnaires doivent se conformer aux prescriptions de base. Les spécifications, bien que détaillant le projet de base, n'en conçoivent pas moins, en nomenclature et description du matériel, un caractère indicatif nullement limitatif. L'Entrepreneur devra compléter et préciser dans une note séparée qui pourra être jointe à son offre, les divers dispositifs, appareillages, principes, équipements de détail correspondant aux spécifications du descriptif ou qu'il se propose d'employer. Il devra vérifier les éléments de détail du projet de base, ajouter tous les matériels, installations etc. et apporter toutes modifications qui lui apparaîtraient nécessaires pour réaliser et obtenir les caractéristiques générales spécifiées. Aucune disposition ne peut avoir pour effet de relever l'Entrepreneur de la responsabilité qui lui incombe et qui reste entière dans les conditions du présent document.

L'Entrepreneur devra fournir les installations décrites ci-après, complétées, en ordre de marche, établies conformément aux règles de l'art, comprenant tous les accessoires de raccordements et alimentations annexes, qui ne sont pas explicitement décrites dans le présent document, nécessaires au bon fonctionnement et à la bonne finition de l'ensemble. L'Entreprise exécutera ou fera exécuter sous sa responsabilité tous les essais qui seront demandés par le maître d'œuvre. De plus, les installations devront faire l'objet d'un contrôle par un organisme agréé.

#### IV- APPAREILLAGES

##### IV.1 Prises de courant et interrupteurs

Les prises de courant 2P + T 25A, pour les climatiseurs seront placées auprès des climatiseurs déjà installés.

L'implantation devra correspondre aux indications sur les plans. En général, les dimensions suivantes seront respectées pour la pose des prises de courant :

Nature	Distance verticale par rapport au plan de référence	Distance horizontale par rapport au plan de référence
Interrupteurs d'éclairage	110 cm au-dessus du niveau du sol fini	15 cm par rapport à l'encadrement de porte (côté poignée)
Prises de courant de bureau	30 cm au-dessus du niveau du sol fini	D'aplomb sous les interrupteurs
Prises de courant en cuisine	110 cm au-dessus du niveau du sol fini	Minimum 60 cm de l'évier

Les prises de courant ordinaires seront bipolaires et adaptées pour une intensité de courant de respectivement 10A / 16A / 20A / 32A. Toutes les prises de courant devront être pourvues d'une borne de terre reliée au conducteur de protection de la conduite électrique.

Par circuit, le nombre de prises de courant sera limité à 8,

#### V- LUMINAIRE

Tous les appareils d'éclairage seront du type réglette fluo 4 x 18 w à grilles NEON ou similaire installés dans les bureaux et du type Hublot étanche plafonnier 25W en polyester ou similaire installé dans les toilettes et couloirs.

Tous les départs secondaires seront protégés par disjoncteurs modulaires type DT 40 ou similaire.

##### V-1 Éclairage de secours

Il s'agit d'appareils mono fonction du type autonome non permanent, c'est-à-dire qu'en présence de courant, la lampe ne peut pas s'allumer. La lampe s'allumera automatiquement en cas de coupure de courant ou de baisse de tension entre 70 et 85 % de la valeur nominale.

Flux lumineux : minimum 380 lumens, pour une autonomie minimum d'une heure après 24 heures de chargement.

##### V-2 Luminaires extérieurs

Il s'agit des projecteurs extérieurs à placer conformément aux plans y compris les connexions et les lampes correspondantes.

Type de lampe : Led

Puissance : 50 W à 100W

Forme : rectangulaire

Degré de protection : IP 54 (étanche)

**VI- Protection et Mise à la Terre**

Le conducteur principal de protection sera constitué par un câble en cuivre de 25mm<sup>2</sup> au moins de section, posé dans une tranchée de 0,80m de profondeur. Il sera aménagé un puits de terre suivant indication des plans avec liaison au câble principal. La valeur de la terre sera inférieur ou égale à 10 OHMS.

## CADRE DE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire HT (GNF) en chiffre	Montant HT (GNF) en toute lettre
<b>I</b>	<b>Installation et repliement de chantier</b>			
<b>I.1</b>	Installation du matériel et équipements de chantier, Evacuation et mise à disposition Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	Ff		
<b>II</b>	<b>ALIMENTATION ELECTRIQUE</b>			
<b>II.1</b>	Coffret 24 départs apparent Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
<b>II.2</b>	Coffret 12 départs apparent Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
<b>II.3</b>	Disjoncteur DPN de 10A Qualité supérieure Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
<b>II.4</b>	Disjoncteur DPN de 16A Qualité supérieure Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
<b>II.5</b>	Disjoncteur DPN de 25A Qualité supérieure Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
<b>II.6</b>	Disjoncteur différentiel de 63A 500mA Qualité supérieure Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
<b>II.7</b>	Disjoncteur différentiel 40A, 30mA Qualité supérieure Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
<b>II.8</b>	Disjoncteur compact 400A Qualité supérieure Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
<b>II.9</b>	système de Commande automatique jour et nuit ou interrupteur crépusculaire pour des lampes externe et clôture Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
<b>III</b>	<b>CANALISATION pose de goulottes et câble</b>			
<b>III.1</b>	goulotte en PVC 60x40mm Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	barre		
<b>III.2</b>	goulotte en PVC 25x40mm	barre		
<b>III.3</b>	Boîtes de dérivation 100X100X50cm Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
<b>III.4</b>	câble U 1000RO2V 3X1,5mm <sup>2</sup> Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	ml		

III.5	câble U 1000RO2V 3X2,5mm <sup>2</sup> Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	ml		
III.6	câble U 1000RO2V 3X4mm <sup>2</sup> Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	ml		
III.7	câble U 1000RO2V 5X6mm <sup>2</sup> Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	ml		
III.8	câble U 1000RO2V 5X16mm <sup>2</sup> Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	ml		
III.9	Câble de terre cuivre 1X25mm <sup>2</sup> Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	ml		
III.10	cheville et Vis Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	paquet		
III.11	Domino plastique n°16 Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	paquet		
III.12	Domino plastique n°25 Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	paquet		
IV	<b>APPAREILLAGES</b>			
IV.1	Dismatics bipolaires 25A Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
IV.2	Interrupteur double étanche apparent Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
IV.3	Interrupteur simple étanche apparent Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
IV.4	Prise de courant étanche 2p+T 25A / 30 A Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
V	<b>LUMINAIRE</b>			
V.1	Lampe projecteur LED 50W Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
V.2	Hublot étanche plafonnier 25W Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
V.3	Réglette fluo 4 x 18 w à grilles NEON Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
V.4	Blocs autonomes de sécurité Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
V.5	Globe étanche portail et clôture 50W externe Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
VI	<b>TERRE - MISE A LA TERRE</b>			

VI.1	Barette de coupure Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
VI.2	Piquet de terre 25mm <sup>2</sup> Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u		
	TOTAL GENERAL HT			



### CADRE DE DEVIS QUANTITATIF

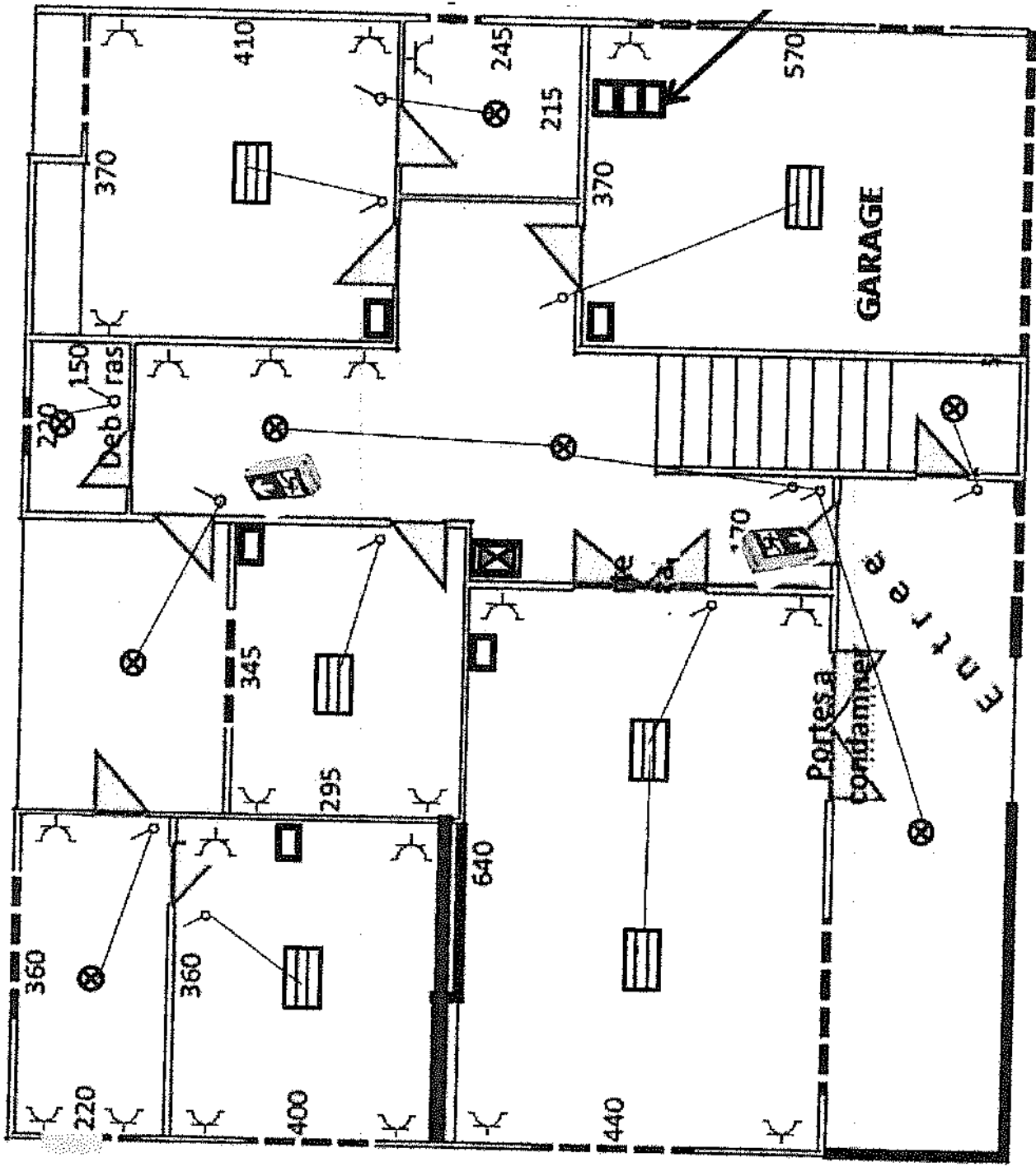
N°	Désignation	Un	Qté	Prix unitaire HT (GNF) en chiffre	Montant HT (GNF) en toute lettre
<b>I</b>	<b>Installation et repliement de chantier</b>				
<b>I.1</b>	Installation du matériel et équipements de chantier, Evacuation et remise en état des lieux . Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	Ff	1,00		
<b>II</b>	<b>ALIMENTATION ELECTRIQUE</b>				
<b>II.1</b>	Coffret 24 départs apparent Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	2		
<b>II.2</b>	Coffret 12 départs apparent Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	3		
<b>II.3</b>	Disjoncteur DPN de 10A Qualité supérieure Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	16		
<b>II.4</b>	Disjoncteur DPN de 16A Qualité supérieure Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	17		
<b>II.5</b>	Disjoncteur DPN de 25A Qualité supérieure Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	21		
<b>II.6</b>	Disjoncteur différentiel de 63A 500mA Qualité supérieure Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	2		
<b>II.7</b>	Disjoncteur différentiel 40A, 30mA Qualité supérieure Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	2		
<b>II.8</b>	Disjoncteur compact 400A Qualité supérieure Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	1		
<b>II.9</b>	système de Commande automatique jour et nuit ou interrupteur crépusculaire pour des lampes externe et clôture Ce prix, comprend la fourniture et installation y compris toutes les sujétions	u	1		
<b>III</b>	<b>CANALISATION pose de goulottes et câble</b>				
<b>III.1</b>	goulotte en PVC 60x40mm Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	barre	79		
<b>III.2</b>	goulotte en PVC 25x40mm	barre	174		
<b>III.3</b>	Boîtes de dérivation 100X100X50cm Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	15		
<b>III.4</b>	câble U 1000RO2V 3X1,5mm <sup>2</sup> Ce prix, comprend la fourniture et installation y	ml	452		

	comprise toutes les sujétions				
III.5	câble U 1000RO2V 3X2,5mm <sup>2</sup> Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	ml	561		
III.6	câble U 1000RO2V 3X4mm <sup>2</sup> Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	ml	185		
III.7	câble U 1000RO2V 5X6mm <sup>2</sup> Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	ml	40		
III.8	câble U 1000RO2V 5X16mm <sup>2</sup> Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	ml	95		
III.9	Câble de terre cuivre 1X25mm <sup>2</sup> Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	ml	60		
III.10	cheville et Vis Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	paquet	16		
III.11	Domino plastique n°16 Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	paquet	4		
III.12	Domino plastique n°25 Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	paquet	4		
IV	<b>APPAREILLAGES</b>				
IV.1	Dismatics bipolaires 25A Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	15		
IV.2	Interrupteur double étanche apparent Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	3		
IV.3	Interrupteur simple étanche apparent Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	32		
IV.4	Prise de courant étanche 2p+T 25A / 30 A Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	71		
V	<b>LUMINAIRE</b>				
V.1	Lampe projecteur LED 50W Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	8		
V.2	Hublot étanche plafonnier 25W Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	24		
V.3	Réglette fluo 4 x 18 w à grilles NEON Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	15		
V.4	Blocs autonomes de sécurité Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	6		

V.5	Globe étanche portail et clôture 50W externe Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	20		
VI	TERRE - MISE A LA TERRE				
VI.1	Barette de coupure Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	1		
VI.2	Piquet de terre 25mm <sup>2</sup> Ce prix, comprend la fourniture et installation y comprise toutes les sujétions	u	1		
	TOTAL GENERAL HT				

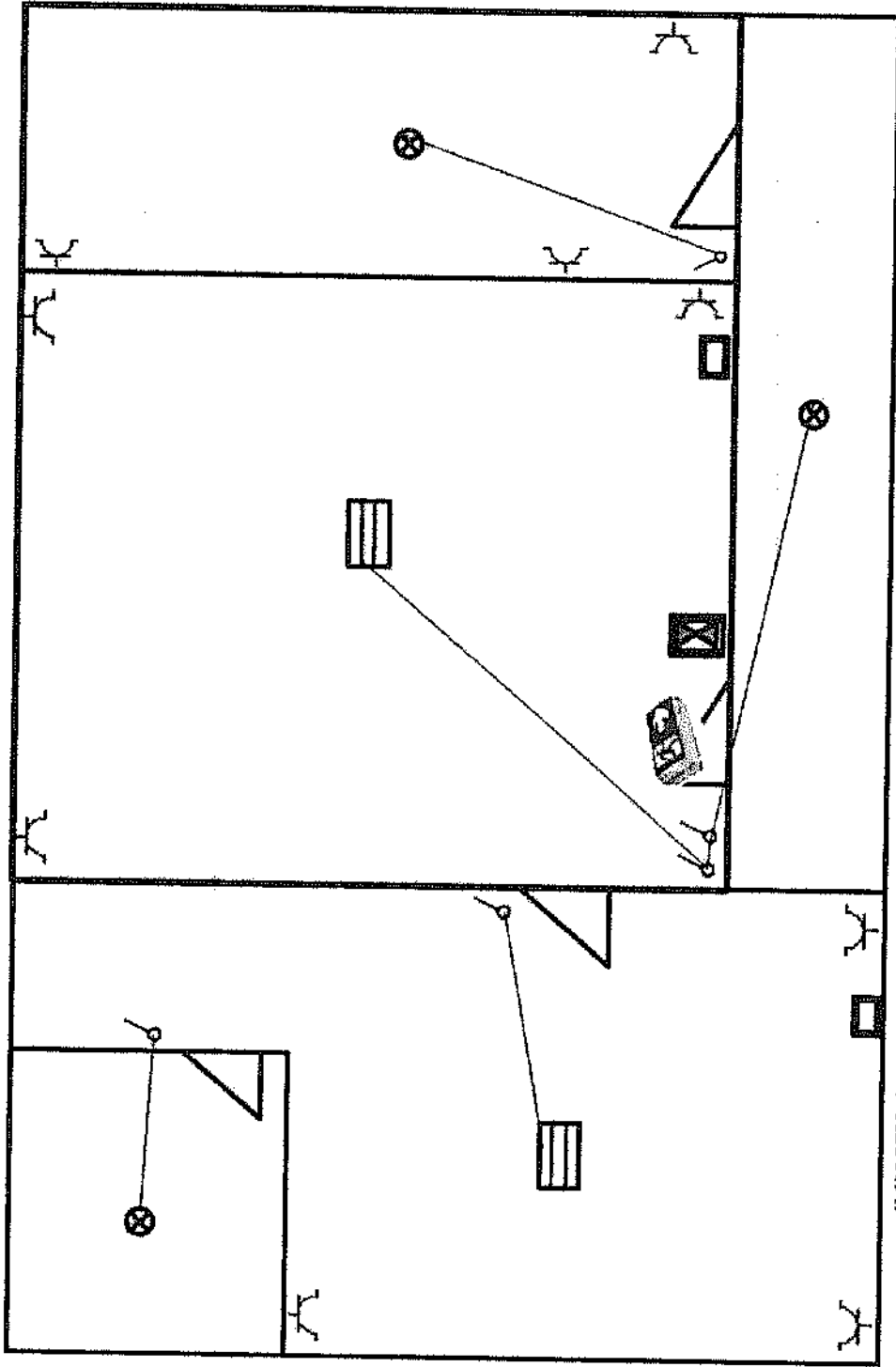
## SCHEMA ELECTRIQUE

Le schéma d'implantation électrique est une vue en plan du logement sur laquelle sont positionnés approximativement les différents appareils (organes de commande, prises, points lumineux,...).

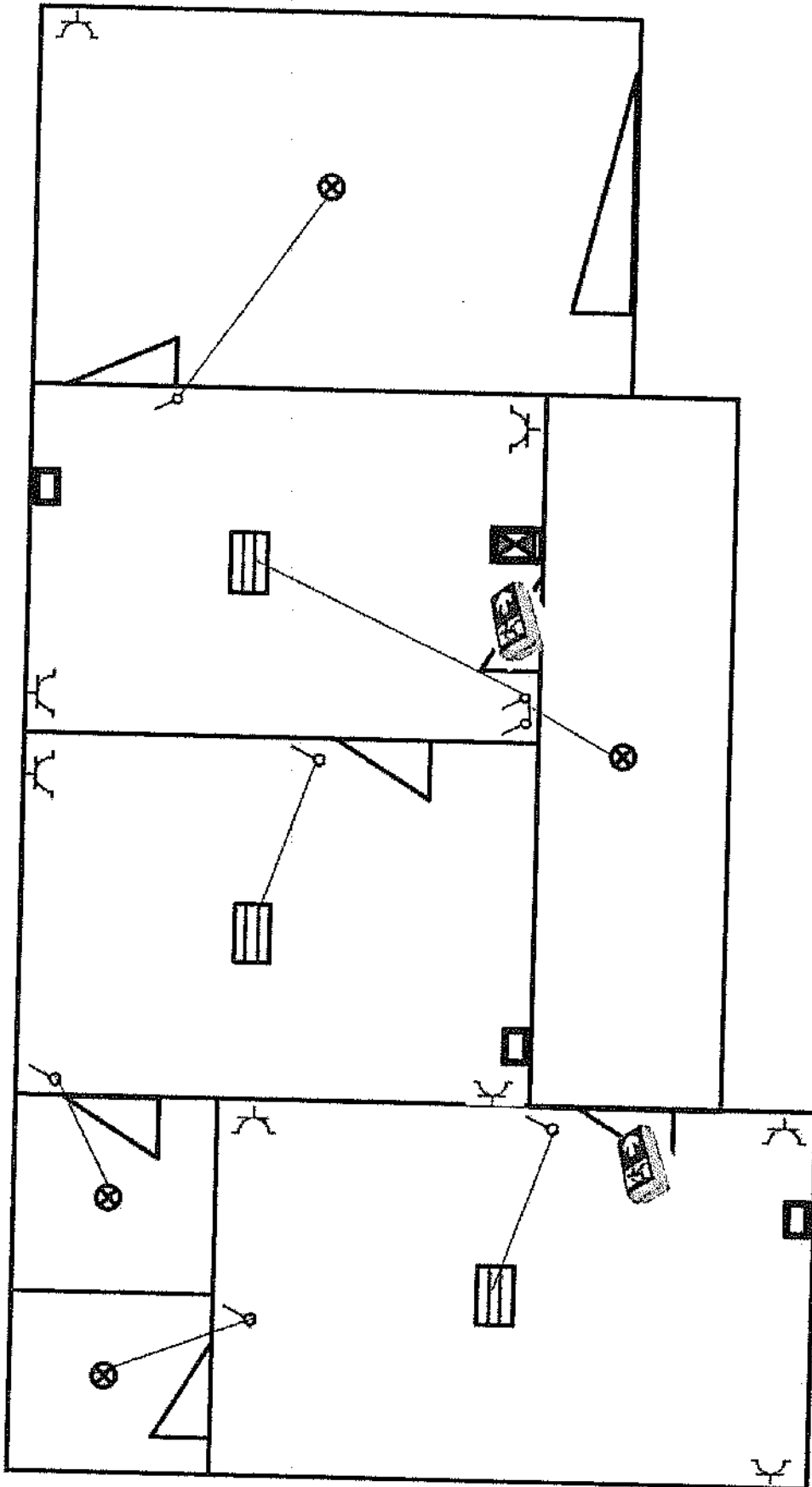


SCHEMA RDC



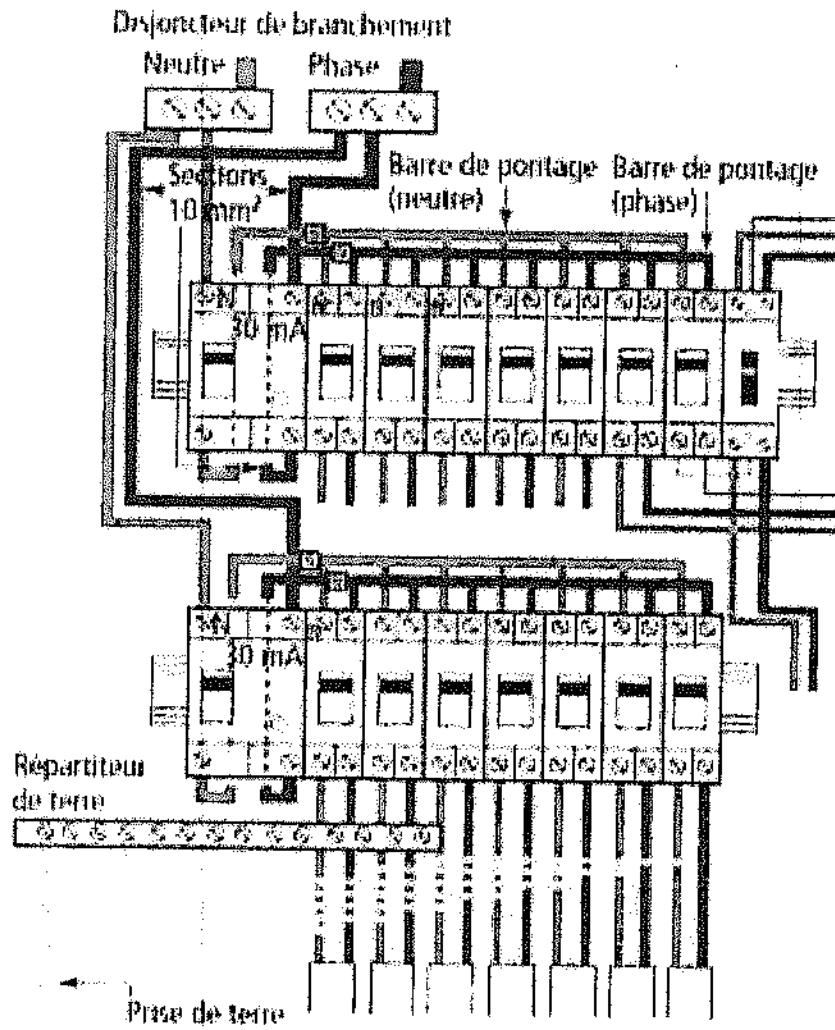


SCHEMA ANNEXE2

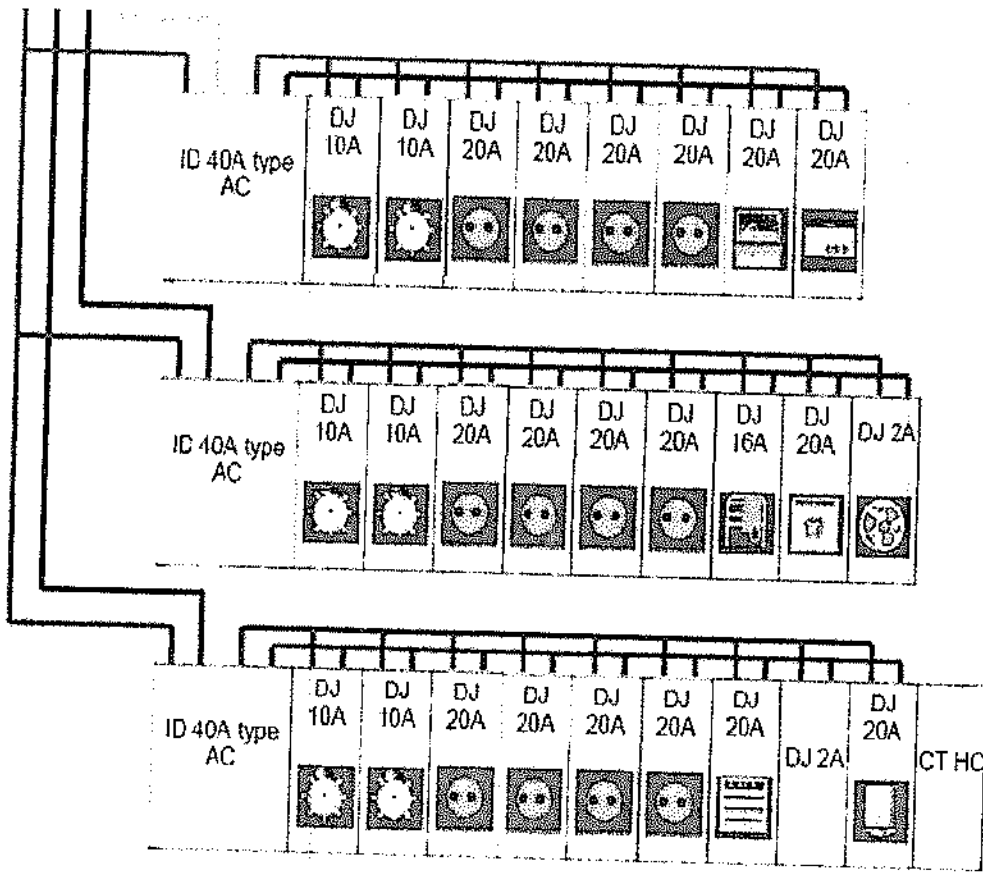




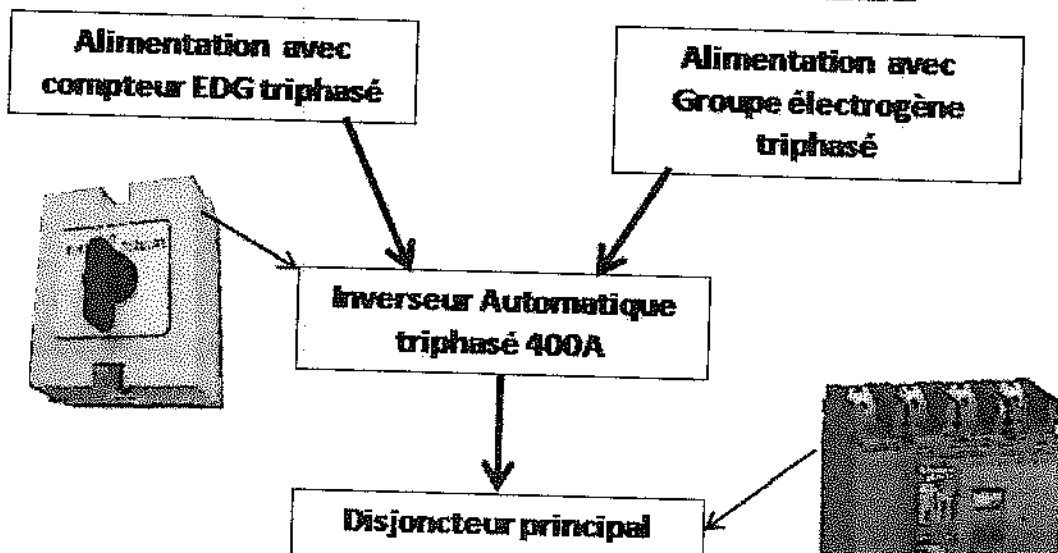
## SCHEMA DE CABLAGE DES COFFRETS



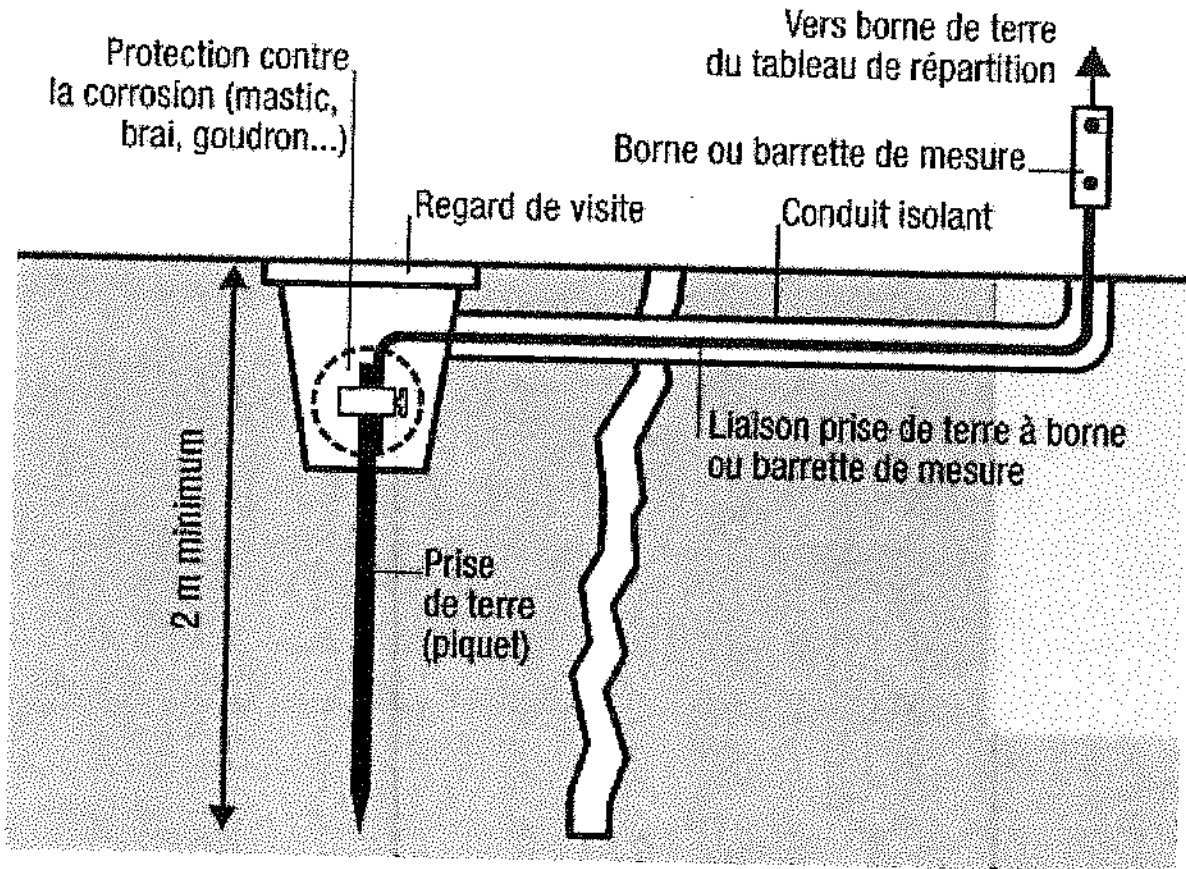
## SCHEMA REPARTITION DES PHASES DANS LES COFFRETS DPN



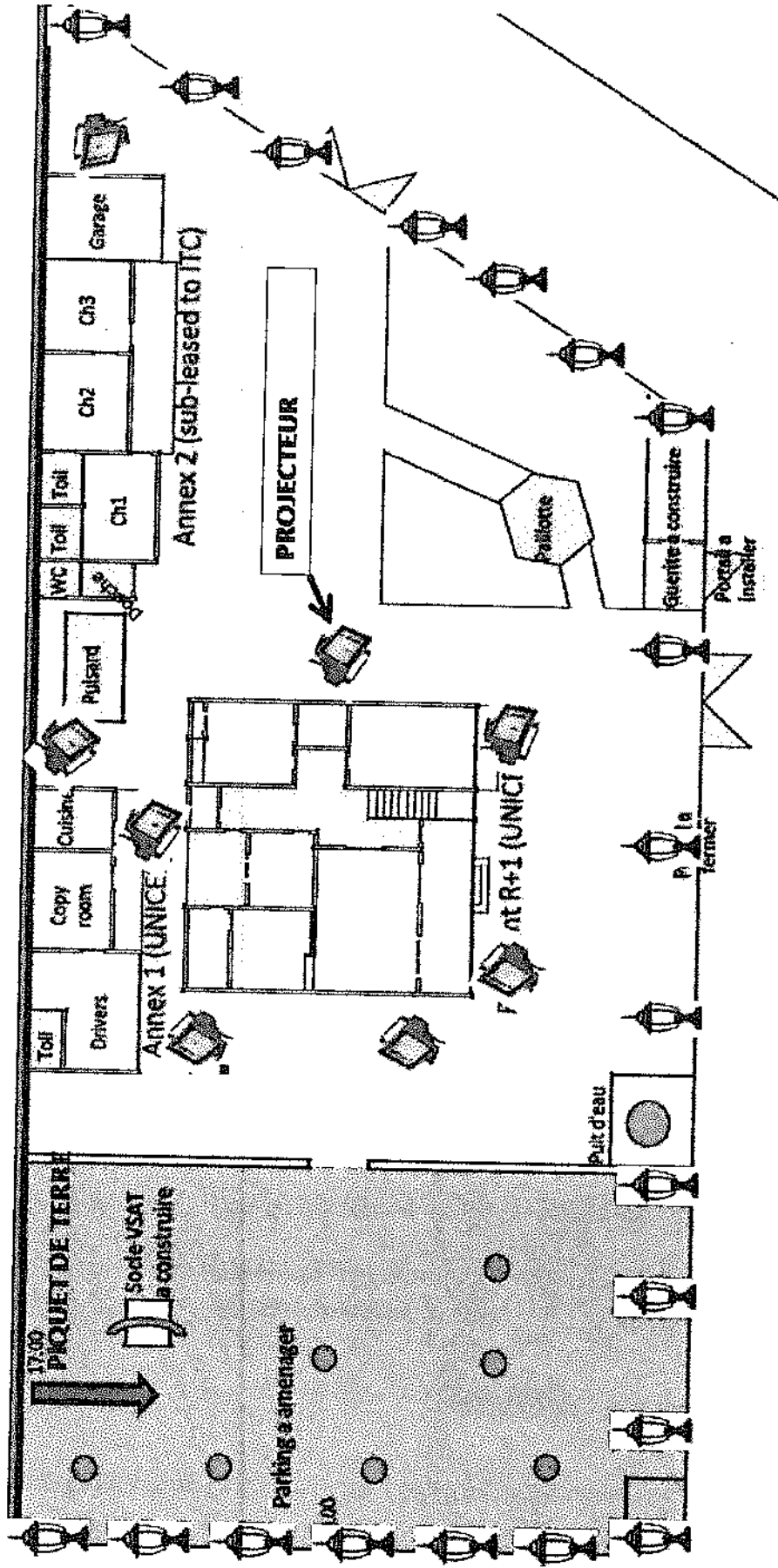
## SCHEMA DE PRINCIPE POUR L'ALIMENTATION GENERALE DE L'ENSEMBLE DES BATIMENTS UNICEF LABE



## SCHEMA D'INSTALLATION DE LA MISE A LA TERE



POSITION DES PROJECTEURS D'ECLAIRAGE EXTERIEUR, PIQUET DE MISE A LA TERRE ET LES LAMPES EXTERIEURES



**NB: la distance entre les lampes le long du clôture est de 5m. Les lampes du clôture et les projecteurs sont commandés par un interrupteur jour et nuit ou crépusculaire**

**LEGENDE**

Prise de courant



Interrupteur SA



Interrupteur DA



Hublot plafonnier



Réglette fluo 4 x 18 w



Boîte de dérivation



Coffret DPN



Bloc autonome de sécurité



Projecteur



Globe étanche portail et clôture



## CONDITIONS GENERALES DES CONTRATS DE SERVICES

### TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRAUX DE L'UNICEF

#### A. ACCUSE DE RECEPTION

L'acceptation de ce Bon de Commande constitue un contrat qui oblige le Vendeur ayant signé et retourné l'accusé de réception à livrer, à la date convenue, les marchandises telles que spécifiées sur le Bon de Commande. Après l'acceptation, les droits et obligations des parties sont déterminés exclusivement par le Bon de Commande. Aucune disposition supplémentaire ou incompatible proposée par le Vendeur ne pourra engager l'UNICEF, sans l'acceptation écrite d'un fonctionnaire de l'UNICEF dûment mandaté à cet effet.

#### B. DATE DE LIVRAISON

La date de livraison est la date à laquelle les marchandises doivent être présentées à l'UNICEF à l'endroit et aux conditions de livraisons indiquées sur le Bon de Commande (INCOTERMS).

#### C. CONDITIONS DE PAIEMENT

1. Les conditions de livraison remplies, et les marchandises ayant été acceptées, l'UNICEF effectuera le paiement dans un délai de 30 jours, sauf indication contraire spécifiée par le Bon de Commande ou Contrat, à compter de la date de réception de la facture, établie par le Vendeur, et les copies des documents habituels prévus par le Bon de Commande ou Contrat.
2. Le paiement de la facture relative aux marchandises ou services sera effectué conformément aux conditions de paiement et en considération des rabais éventuels indiqués dans le Bon de Commande ou Contrat.
3. Sauf autorisation contraire donnée par l'UNICEF, le Vendeur devra établir une facture séparée par Bon de Commande ou Contrat. Toute facture doit comporter le numéro d'identification du Bon de Commande ou Contrat concerné.
4. Les prix indiqués sur le Bon de Commande ou Contrat ne peuvent être majorés sans l'approbation formelle de l'UNICEF et l'émission d'un amendement du Bon de Commande ou Contrat.
5. Toute inspection effectuée par l'UNICEF avant la prise en charge ne dispense pas le Vendeur de ses obligations contractuelles.
6. L'UNICEF doit disposer, après livraison des marchandises, d'un délai raisonnable pour inspecter et refuser les marchandises non conformes au Bon de Commande. Le paiement des marchandises livrées conformément au Bon de Commande ne constitue pas l'acceptation des dites marchandises.

#### D. EXONERATION FISCALE

1. La section 7 de la Convention sur les Privilèges et Immunités de l'Organisation de Nations Unies stipule, entre autres choses, que l'ONU, y compris ses organismes, est exonérée de tout impôt direct et de tout droit de douane à l'égard de marchandises importées ou exportées pour son usage officiel. Au cas où une autorité fiscale refuserait de reconnaître l'exonération fiscale de l'UNICEF, le Vendeur se mettra immédiatement en rapport avec l'UNICEF en vue de déterminer une procédure mutuellement acceptable.
2. En conséquence, le Vendeur autorise l'UNICEF à déduire de ses factures tout montant correspondant à de tels droits ou impôts. Le montant facturé, ainsi minoré, sera réputé constituer la totalité des sommes dues par l'UNICEF. Si l'UNICEF autorise le Vendeur à effectuer le paiement de ces droits ou impôts, le Vendeur devra justifier par écrit que les paiements de ces droits ou impôts ont été effectués et dûment autorisés.

#### E. LICENCES D'EXPORTATION

Si une ou des licences d'exportation est ou sont exigée(s), le Vendeur devra obtenir cette ou ces licence(s).

#### F. RISQUE DE PERTE

Le Vendeur est responsable de tout risque de perte, de dommages ou de dégâts relatifs aux marchandises jusqu'à l'accomplissement de la livraison conformément aux conditions du Bon de Commande.

#### G. CONFORMITE DES MARCHANDISES ET DE LEUR EMBALLAGE

Le Vendeur est seul responsable du respect, par lui-même et ses sous-traitants, de toutes les obligations résultant du Bon de Commande y compris de l'emballage. Il garantit la marchandise contre tout défaut de conception, de fabrication, de matière et de montage. Le Vendeur garantit également que les marchandises sont emballées d'une manière propre à assurer leur protection.

#### H. PROPRIETE INDUSTRIELLE

Le Vendeur garantit que l'utilisation par l'UNICEF des marchandises proposées dans le Bon de Commande ou la fourniture de celles-ci par l'UNICEF ne viole aucun brevet, marque de fabrique ou marque déposée. En outre, le Vendeur doit, dans le cadre de la présente garantie, indemniser et dédommager l'UNICEF et l'ONU de toute action en justice ou demande introduite contre elles concernant des infractions prétendues d'un brevet, d'une conception, d'une marque déposée ou d'une marque de fabrique relatives au Bon de Commande, et les défendre contre de telles infractions.

#### I. LES DROITS DE L'UNICEF

En cas de manquement du Vendeur à ses obligations contractuelles ou lorsqu'il apparaît que le Vendeur n'est pas en mesure d'exécuter ses engagements, ou qu'il a pris un tel retard que la livraison dans les délais contractuels est manifestement compromise, l'UNICEF aura la faculté, après avoir accordé au Vendeur un délai raisonnable, d'exercer le et/ou les droits suivants :

1. Se procurer tout ou partie des marchandises auprès d'un autre Vendeur, dans quel cas l'UNICEF pourra prétendre au remboursement de tout coût supplémentaire auprès du Vendeur défaillant.
2. Refuser d'accepter la livraison de tout ou partie des marchandises.
3. Prononcer la résiliation de plein droit du Bon de Commande ou Contrat sans aucune formalité ni indemnité à sa charge.

#### J. CESSION ET INSOLVABILITE

1. Le présent Bon de Commande ou Contrat ne pourra être ni cédée, ni sous-traitée par le Vendeur, en tout ou partie, sans l'accord préalable écrit de l'UNICEF, laissé à sa discrétion.
2. Dans l'hypothèse où le Vendeur se trouverait en état de cessation de paiements, en règlement judiciaire ou en liquidation de biens, l'UNICEF pourra résilier le Bon de Commande ou Contrat par lettre recommandée.

#### K. UTILISATION DU NOM ET DU SIGLE DE L'UNICEF

Le Vendeur ou toute entreprise qui lui est apparentée n'acquiert pas, de par la Commande ou le Contrat qui lui a été passé, le droit d'utiliser directement ou indirectement le nom de l'UNICEF (y compris d'y faire quelque référence que ce soit dans une quelconque brochure, publicité, notice) que ce soit seul, ou en conjonction avec, ou comme partie de tout autre nom ou sigle.

#### L. CONFIDENTIALITE

Le Vendeur s'engage à garder strictement confidentielles et à faire traiter comme telles par son personnel et ses sous-traitants toutes informations que le Vendeur aura reçues de l'UNICEF à l'occasion, soit de la Commande ou du Contrat conclu, soit des consultations préalables, informations techniques ou commerciales, verbales ou écrites.

#### M. REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du Bon de Commande ou Contrat, doit, à moins qu'une solution ne soit trouvée par négociation directe, être traité selon les règles d'arbitrage de l'UNCITRAL en vigueur. Toute sentence arbitrale rendue par l'UNCITRAL oblige les parties du contrat et constitue le règlement définitif d'un litige.

#### N. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Les privilèges et immunités de l'ONU, y compris ses organismes, restent toujours en vigueur.

#### O. DROITS DE L'ENFANT

L'UNICEF souscrit entièrement à la Convention des Droits de l'Enfant et attire l'attention du Vendeur sur les termes de l'Article 32 de la Convention qui, entre autres, stipule qu'un enfant devra être protégé contre l'accomplissement de tâches qui s'avèreraient périlleuses ou qui entraveraient son éducation, ou qui seraient préjudiciables à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

#### P. MINES ANTIPERSONNEL

Le Vendeur atteste que ni sa société mère, ni aucune de ses sociétés filiales majoritaires ou minoritaires contrôlées par sa société, ne sont impliquées (i) dans la vente ou (ii) dans la fabrication de mines antipersonnel ou (iii) de composants entrant dans la fabrication ou le procédé de fabrication de mines antipersonnel. Le Vendeur reconnaît et prend acte que toute infraction de sa part à cette clause autorise l'UNICEF à prononcer la résiliation de plein droit du Bon de Commande ou Contrat sans aucune formalité judiciaire et sans indemnité à sa charge.